

# PLU Uzès : modification simplifiée n°4 sur les règles de reculs des constructions

Révision allégée du Plan local d'Urbanisme sur le projet de modification des règles de reculs des constructions par rapport aux routes départementales et voies et emprises publiques en zones Uc et Ud. Phase de concertation et documents consultables sur le site internet et en mairie d'Uzès. Publié le 26/08/2019

Publié le 26 août 2019



Ville Uzès Photo DR, Ville d'Uzès, Drone Aéro Services

La commune d'Uzès envisage de donner plus de cohérence aux règles de recul des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.

Pour cela, elle propose une **reformulation des articles 6 des zones Uc et Ud** en :

- ne maintenant la règle d'éloignement des constructions par rapport à l'axe de la voie que le long des routes départementales.
- Le long des voies communales les constructions continueront à devoir respecter un recul de 4 mètres par rapport à l'alignement.

La **modification simplifiée n°4 du Plan local d'urbanisme (PLU)** a donc pour objet la réduction des reculs minimums des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zones Uc et Ud et le report aux règlements graphiques du PLU des secteurs où s'appliquent les marges de reculs des constructions hors agglomération par rapport aux routes départementales.

Le dossier de modification simplifiée accompagné d'un **registre destiné à recueillir toutes observations** sur la modification simplifiée seront mis à disposition à la mairie d'Uzès du **29 juillet 2019 au 30 août 2019**, au service urbanisme, aux jours et heures d'ouverture au public les : mardis, mercredis, jeudis de 13h30 à 17h00 et vendredis de 13h30 à 16h30, à l'exception des dimanches et jours fériés.

## Consultation du dossier : création de jardins familiaux

Télécharger les documents de la consultation :

Plan local d'urbanisme (PLU) d'Uzès : modification simplifiée n°4



### MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex  
Deux entrées possibles :  
1, place du Duché  
1, place Albert 1er  
30700 Uzès  
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45  
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15  
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)

<https://www.uzes.fr/actualites/plu-uzes-modification-simplifiee-n4-sur-les-regles-de-reculs-des-constructions?>

